

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
29/04/2020

Dossier complet le :
29/04/2020

N° d'enregistrement :
2020-9729

1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement automobile de 44 places, d'une voie verte et d'un aménagement paysager.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Saint Denis de Pile

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FONTENEAU Fabienne

RCS / SIRET

2	1	3	3	0	3	9	3	6	0	0	0	1	6
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
6. Infrastructures routières (les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières)	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking de 44 places, d'une voie verte et la création d'un aménagement paysager destiné à accompagner ces nouvelles infrastructures.

4.2 Objectifs du projet

Cet aménagement est destiné à requalifier l'entrée Nord de la commune, à créer une zone de stationnement en relation avec le futur espace festif et culturel de BOMA, à sécuriser et faciliter les déplacements doux grâce à la création d'aménagements de sécurité routière et d'une voie verte en entrée de ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 4 mois à compter de septembre 2020.

Le parking de 44 places sera réalisé en enrobé et pourvu de noues destinées à recueillir les eaux de ruissellement.

La réduction de la largeur de la Route départementale 910 permettra la création d'une voie verte à destination des piétons et des cyclistes.

Le projet prévoit également la création d'une noue paysagère destinée à recueillir et infiltrer les eaux de ruissellement . Elle constituera le jardin d'entrée de ville.

En seconde phase, l'entrée de ville (carrefour RD 910 / Avenue de la Liberté) fera l'objet d'un aménagement routier permettant de sécuriser l'accès au centre bourg.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Cet aménagement permettra le stationnement des véhicules à proximité de l'espace festif et culturel de BOMA.

Il sécurisera l'entrée de ville grâce aux dispositifs destinés à réduire la vitesse des véhicules. Il offrira un mode de déplacement doux aux piétons et cyclistes.

Les aménagements paysagers accompagnant ces nouvelles infrastructures constitueront un lieu de promenade.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du parking	1 200 m2
Superficie de la voie verte	450 m2
Longueur de la noue paysagère d'infiltration	50 ml
Superficie des cheminements	340 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Paris - RD 910
Parcelles :
ZW 333 et 23
BP 449/450/451

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 12' 11" 63 Lat. 44° 59' 40" 60

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Saint Denis de Pile

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à 175 mètres à l'Est de la ZNIEFF type 2 identifiant : 720014177 L'ISLE DU BARRAGE DE LAUBARDEMONT A LIBOURNE ET SA VALLEE BOCAGERE
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au titre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports terrestres.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre de protection d'une église classée. L'architecte des bâtiments de France a été associé à l'élaboration du projet et est consulté dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint Denis de Pile est concernée par le risque inondations. PPRI approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bassins hydrographiques (y compris eaux souterraines) et/ou systèmes aquifères.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 30 mètres à l'Est du site Natura 2000 N° FR 7200661
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création de la noue paysagère d'infiltration entraînera la production de déblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera des déblais et l'apport de remblai pour l'aménagement du parking.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement vierge de toutes plantations. Le projet prévoit un aménagement paysager important de cette zone.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est séparé du site Natura 2000 par la Route départementale RD 910 qui représente un obstacle au franchissement de la faune.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas en zone inondable identifiée dans le PPRI
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux, le projet engendrera le trafic d'engins de chantier. En phase exploitation, les automobilistes désirant se rendre à l'espace culturel BOMA utiliseront les places de stationnements créées dans le cadre du projet. La création de la voie verte favorisera le déplacement des piétons et des cyclistes en toute sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le bruit sera généré par les véhicules utilisant le parking. Néanmoins, les aménagements de sécurité prévus dans le cadre du projet et destinés à abaisser la vitesse des véhicules en agglomération, entraîneront, de facto, une diminution des nuisances sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking et les cheminements disposeront d'un éclairage répondant aux normes d'accessibilité. Les sources lumineuses seront du type LEDS présentant un ULOR proche de zéro.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra une imperméabilisation partielle de la zone donc la production d'eaux de ruissellement. Celles ci seront recueillies en grande majorité dans des noues et dirigées vers la noue paysagère d'infiltration. Une faible quantité des eaux de ruissellement sera dirigée vers le réseau d'eaux pluviales existant.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas de production d'eaux usées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a été travaillé en amont avec l'ABF et est soumis à son avis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'autre projet en cours de construction dans ce secteur est l'espace festif et culturel de BOMA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet comprend un aménagement paysager important, de nombreuses plantations y sont prévues favorisant ainsi la bio diversité.

La gestion des eaux pluviales est assurées par des noues paysagères d'infiltration.

La création d'une voie verte favorisant les déplacements doux, les aménagements de sécurité routière vont dans le sens d'une amélioration des conditions de vie des habitants de la commune.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Du fait de sa surface peu importante et de sa situation, le projet de parking présente peu d'enjeux environnementaux. Il est accompagné d'un aménagement paysager important et la gestion des eaux pluviales a fait l'objet d'une attention particulière.

A ce titre, le projet pourrait être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. <input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1/ Notice paysagère du projet 2/ Plan des VRD

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Denis de Pile

le,

05 février 2020

Signature

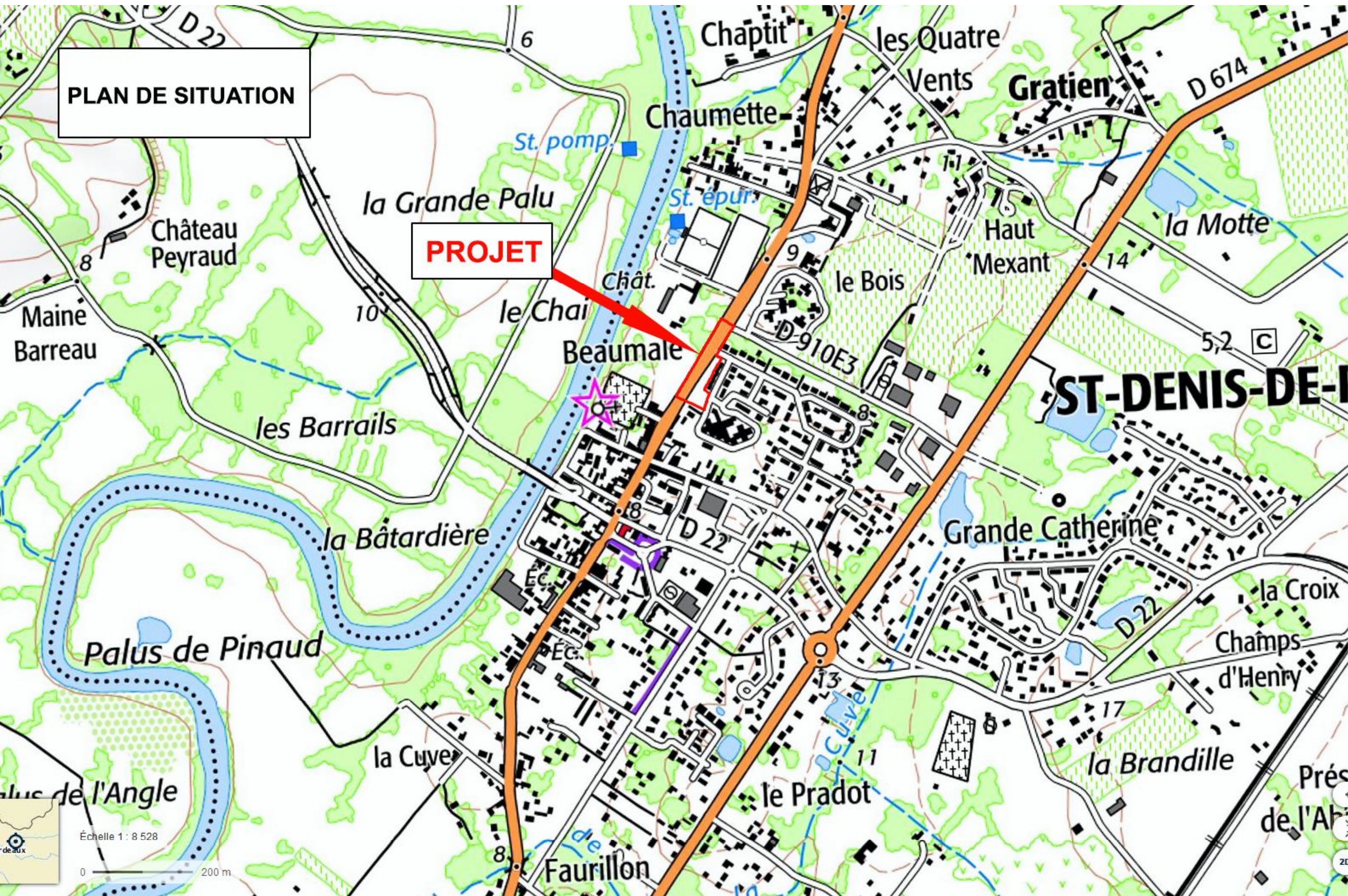
Fabienne FONTENEAU
Maire



PLAN DE SITUATION

PROJET

ST-DENIS-DE-I



Échelle 1 : 8 528

0 200 m



ESPACE FESTIF
ET CULTUREL
DE BOMA
(En construction)

Photo 2

Photo 1

PROJET

Photo 6

Photo 4

Photo 3

Photo 5

Échelle 1 : 1 066

0 20 m



**ZONE
NATURA 2000**

**PARKING
44 places**

Échelle 1 : 2 132



Le jardin d'entrée de Ville

notice paysagère concernant les plantations et les espaces verts de l'aménagement
COMMUNE DE SAINT DENIS DE PILE (33)



novembre 2019

Constitution d'un Jardin d'entrée de Ville



Deux tranches composent le projet :

- une tranche 1 (tranche ferme) réduit l'emprise de la chaussée et redefinit les espaces publics autour de sa nouvelle salle festive.
- une tranche 2 (tranche conditionnelle) matérialise et ponctue l'entrée du bourg.

Notre réflexion s'inscrit dans la transversalité, par une approche croisée des dimensions urbaine, environnementale, culturelle, fonctionnelle et sociale des espaces afin de répondre aux objectifs suivants :

L'aménagement de la traversée du bourg va nous permettre de redéfinir l'entrée de ville par un ensemble jardiné en cohérence avec le parc Bomale afin de ;

- de requalifier le centre-bourg autour d'espaces publics quotidiens simples et conviviaux, dans un souci de préservation de son identité rurale, permettant de satisfaire les besoins des habitants dans leurs usages quotidiens, autour de sa nouvelle salle festive le BOMA.
- de sécuriser les échanges piétons entre la nouvelle salle et son parking paysager.
- de partager et de ré-appropriier les espaces publics par les piétons et les modes de déplacement « doux » tout en intégrant les besoins fonctionnels liés aux circulations, et différents usages.
- Embellir les espaces publics. Donner une image attractive du bourg et inciter à s'arrêter. Créer des espaces de vie conviviaux, agréables aux différentes activités et usages locaux. Remettre en lecture le patrimoine architectural du bourg et ses équipements publics.

L'aménagement s'appuiera aussi sur une démarche de développement durable, où l'humain est au cœur des préoccupations.

Notre démarche paysagère est au cœur des préoccupations environnementales de préservation et de création de la biodiversité, par une approche soucieuse du maintien du cycle naturel de l'eau.

Notre recherche est une tentative par des aménagements contemporains, sensibles, simples et pédagogiques, d'équilibre entre la préservation du potentiel paysager et naturel des espaces et la création de biodiversité ; leur valorisation pour la découverte et leur appropriation par le grand public.

L'eau, le sol, l'air, la biodiversité, les matières premières, l'énergie sont autant de ressources qui s'apprécient dans un temps long et à toutes les échelles d'aménagement.

Les structures végétales composent la trame verte du bourg. Les arbres, mais aussi les haies, les prairies et les échappés de jardin, sont autant d'éléments qui relient l'homme à la terre et apportent bien être et poésie.

L'utilisation et le choix du végétal sont pour nous essentiels, pour préserver l'identité rurale du bourg, pour le confort des usagers, pour marquer le rythme des saisons et renforcer la biodiversité. L'arbre a un rôle bioclimatique.

De part son ombrage, il abaisse des températures au sol et préserve les façades SUD du bourg. Il produit de l'oxygène et améliore la qualité de l'air en filtrant les particules et les poussières. Il atténue la pollution.

Un jardin linéaire d'entrée de ville (tranche ferme)



L'aménagement va permettre de recomposer les liens entre le bourg, le parc Bomale et les quartiers riverains.

Le dessin sera simple afin de répondre et conserver le caractère rural du bourg.
Le traitement paysager redonne une place importante aux liaisons douces.

La promenade plantée de la voie verte :

Le long du parc Bomale, une promenade accueille cycles et piétons sur une largeur de 2,50m. Isolée des circulations automobiles par une bande plantée de massifs arbustifs, cette voie verte longe les échappées de jardins aux pieds du mur du parc.

Les échappées de jardin agrémentent le bourg. Rosiers grimpants, iris, campanules... apporteront une diversité végétale dans les massifs et les haies des jardins, propices aux papillons et aux pollinisateurs.

Le jardin linéaire en creux ;

La bande de roulement de la route de Paris est réduite à 5,80m, au profit de l'aménagement d'un jardin linéaire en creux.

Cette noue paysagère plantée de saules profite au cheminement en stabilisé de 1,50m de largeur qui la borde et la traverse. Elle infiltre les eaux puviales de la route tout en participant directement à la création d'un cadre de vie de qualité.

Ce sont des milieux humides dans la ville.

Il est utile de savoir que dans ces noues l'action de la végétation est triple :

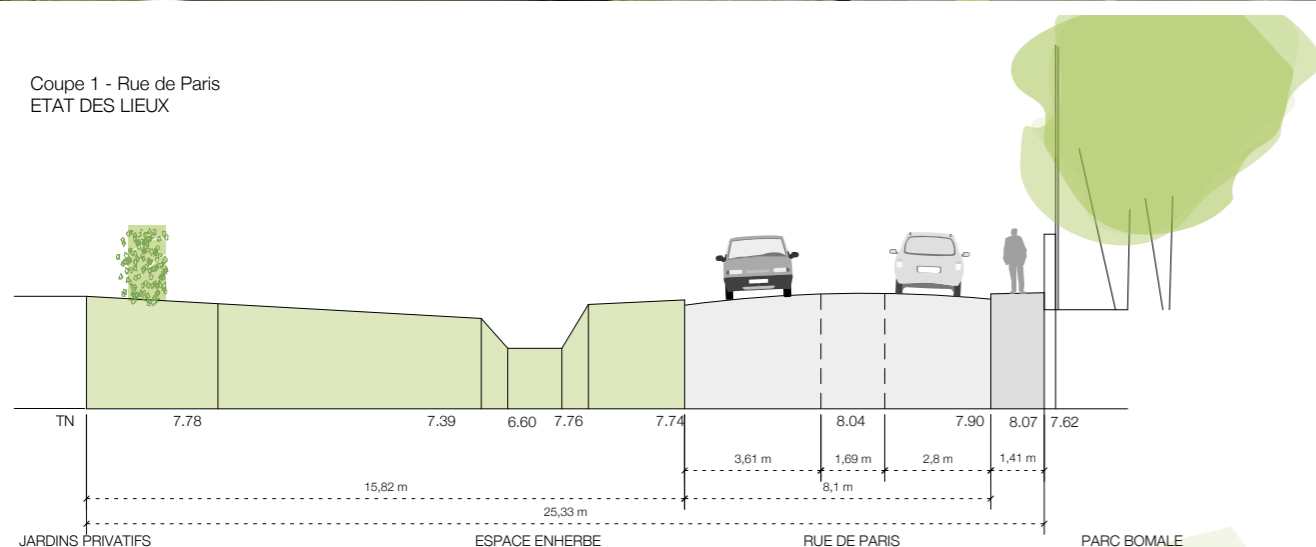
- les plantes aquatiques éliminent les éléments organiques,
- les plantes aquatiques contribuent à la réduction des germes bactériens,
- les plantes aquatiques aident à la sédimentation des particules en suspension.

Ce sont des lieux de vie ; où se reflète la lumière, et rythment les saisons. Ce sont des lieux de biodiversité dans ce contexte urbain, composés :

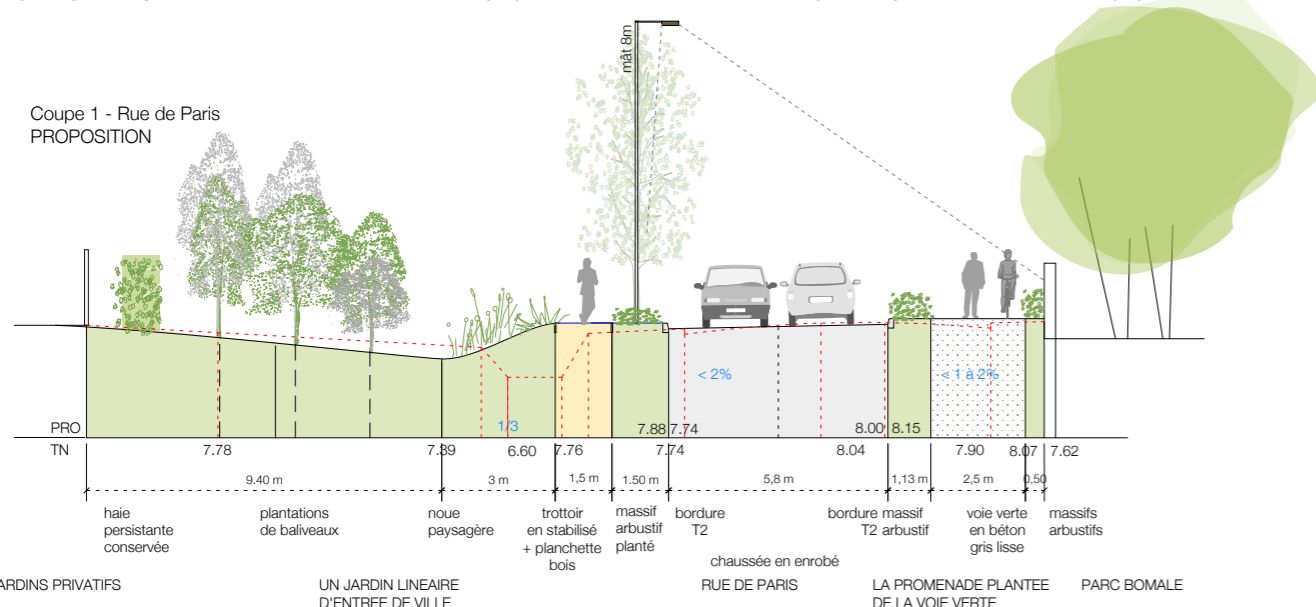
- de plantes macrophytes qui épurent les eaux : laïches, menthes, massettes, roseaux, baldingères, iris jaunes, salicaires, joncs et rouches,.
- de petites saulaies : saules nains, saules argentés....

De ce côté Sud, la banquette arbustive est plantée d'arbres d'alignement qui soulignent la perspective vers le bourg et offrent de l'ombre aux cheminements. Les fruitiers fleurs colonnaires sont à l'échelle des piétons. Ils s'inscrivent dans le paysage rural de la campagne. Des arbres fruitiers aux fleurs mellifères ; Pyrus chanticleer, Malus everest proposeront leurs éclatantes floraisons blanches au printemps, leurs feuillages aux couleurs automnales flamboyantes, et régaleront les oiseaux de leurs petits fruits en hiver.

Coupe 1 - Rue de Paris
ETAT DES LIEUX



Coupe 1 - Rue de Paris
PROPOSITION



les échappées de jardin : Iris, valériane des jardin, rosiers, clématites, chevrefeuilles...

Un jardin linéaire d'entrée de ville; la noue paysagère (tranche ferme)



les graminées, les petits saules de la noue paysagère (Floirac)



la noue paysagère enherbée (Salaunes)



Salix Alba
Saule Blanc



Salix Exigua,
Saules des Coyotes



La placette du BOMA, Le parking paysager, Le square (tranche ferme)



La placette ;

Le BOMA est relié à une placette de l'autre côté de la route par un parvis de pavés de granit sciés. Ce plateau traversant isole et sécurise les piétons de la traversée. Les véhicules y sont admis à une vitesse limitée à 20 km/h où les piétons sont prioritaires.

La placette est un parvis urbain, espace de rencontre et de distribution des flux piétonniers du parking paysager vers la salle, et vers le square.

Le Square ;

La placette s'étire pour laisser la place à un jardin planté de petits arbres fruitiers fleurs et d'érables. Les surfaces imperméables sont réduites. Les équilibres entre les sols minéralisés et végétalisés sont recherchés travaillés au profit de la diversité, la lisibilité des lieux, du rythme et des couleurs des sols, des invitations aux parcours ou à l'arrêt, des tracés, des mouvements.

Les allées sont en béton balayé et en pavés bétons joints gazons.

Les transitions entre espace minéral et espace végétal sont travaillées, démultipliées par le rythme des joints gazon, joints sablés.

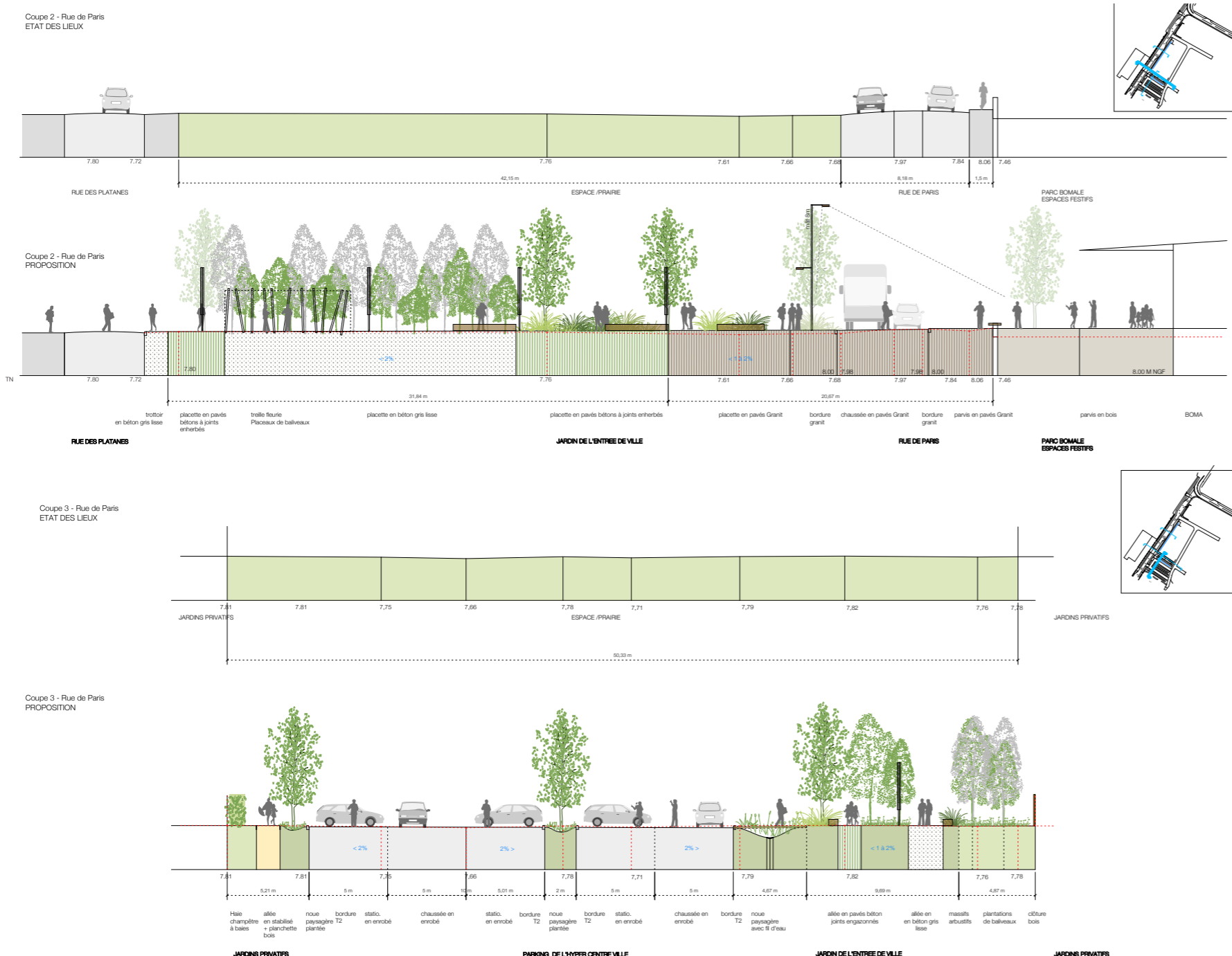
Des bancs en bois sont adossés aux massifs plantés à l'ombre de petits arbres et des bosquets de baliveaux.

Un treille plantée de grimpantes offre ombrage et couleurs des glycines au printemps.

Le parking paysager :

Les parkings sont en enrobé, limités de bordures à joints creux. Ils sont rythmés par des noues paysagères plantées de graminées et de petits saulaies, et d'arbres qui absorbent les eaux de ruissellement.

Une haie champêtre est installée le long des limites riveraines pour isoler le jardin privatif et recréer un fond de scène au parking.



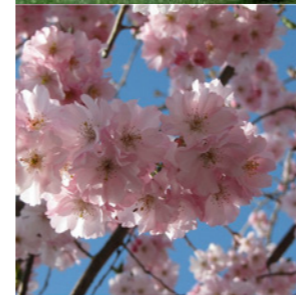
La placette du BOMA, Le parking paysager, Le square (tranche ferme)



les pavés Granit de la Placette, du parvis de de la salle festive



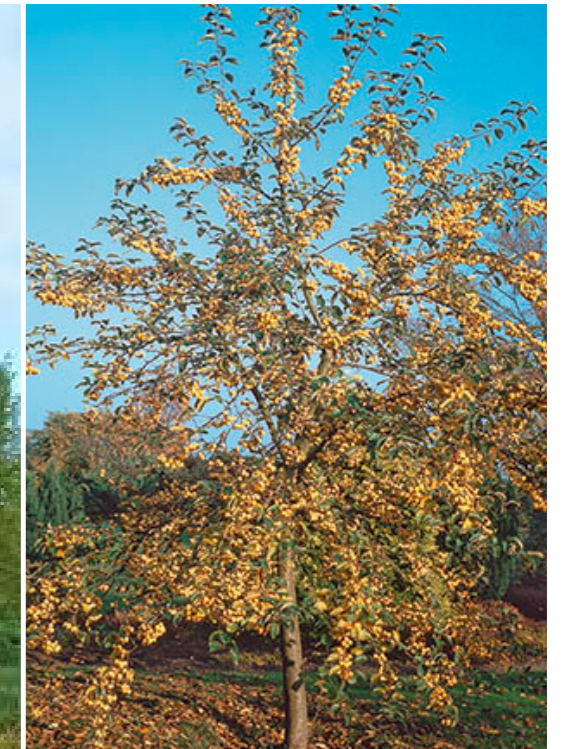
sols en béton balayé, en béton taloché lisse
sols en pavés béton joints gazon



Prunus 'accolade'
Cerisier du Japon Fleurs



Malus Evereste,
Pommier Evereste



Malus golden hornet
Pommier golden hornet



Acer Campestre
Erable Champêtre

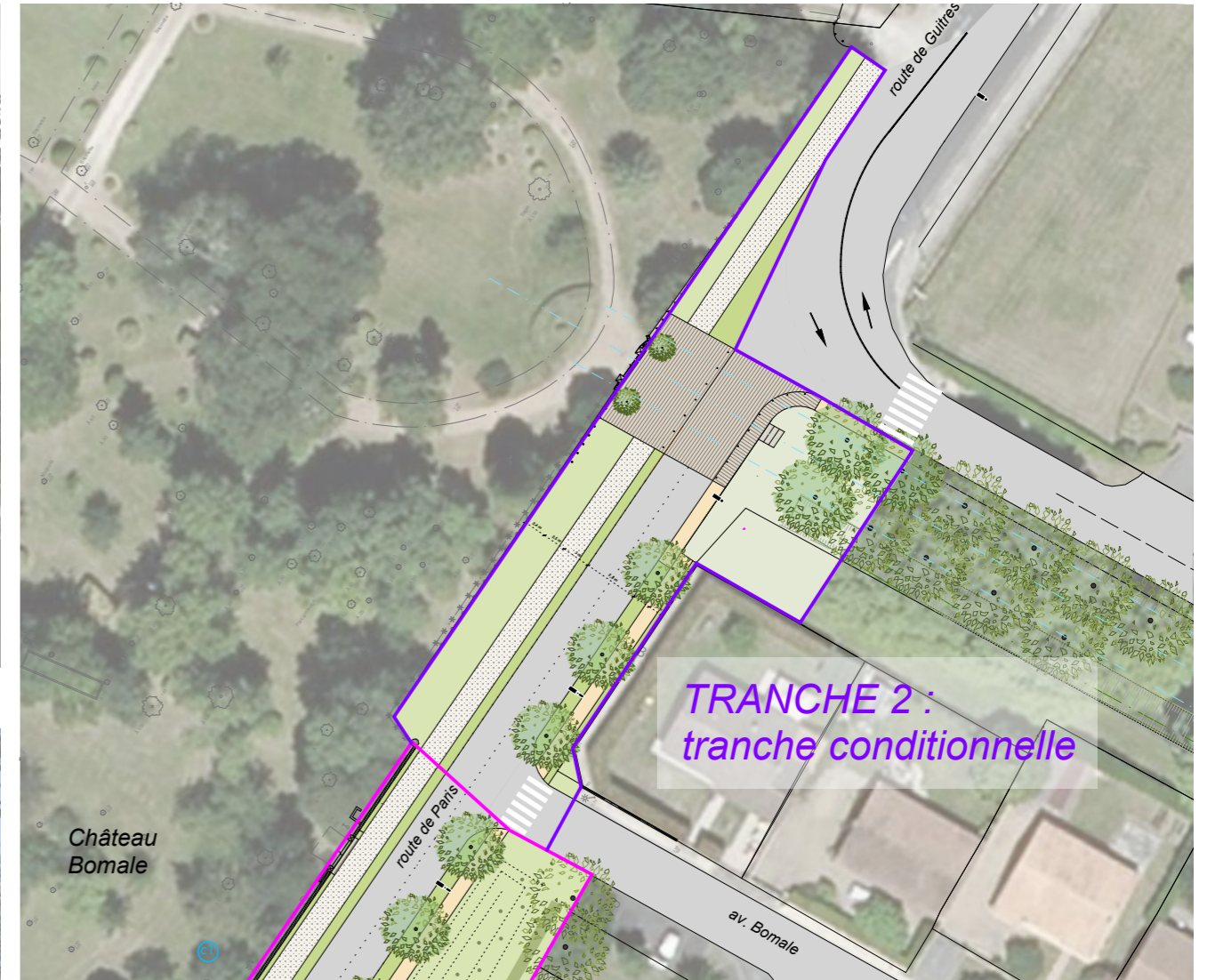


Parrotia persica
Parrotie de Perse

L'entrée de bourg dans l'axe historique du château Bomale (tranche conditionnelle)



Entrée de bourg



l'allée cavalière de platanes complétée



le seuil pavé dans l'axe historique du château

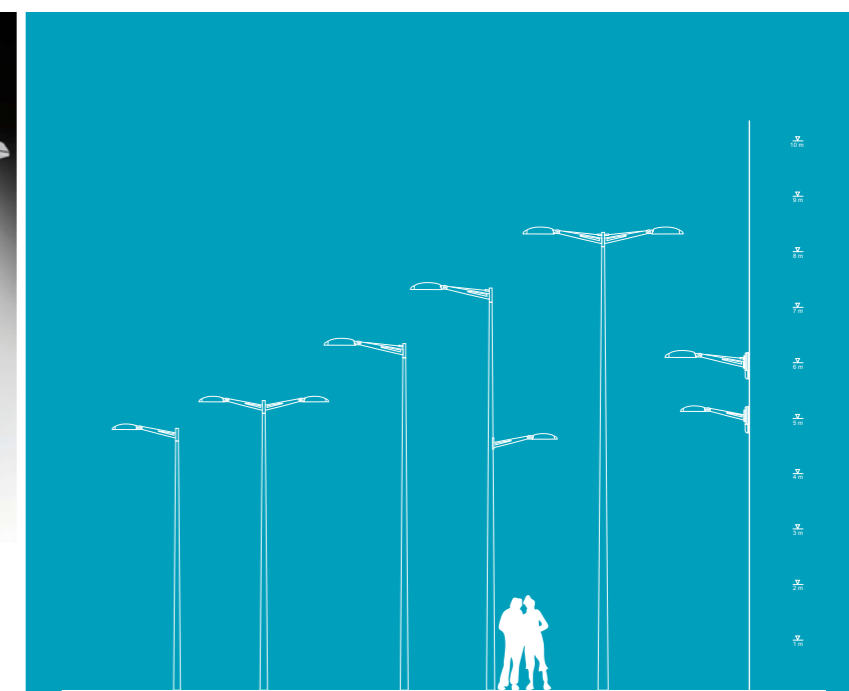
L'entrée du bourg est matérialisé par un seuil pavé dans l'axe historique de l'allée cavalière plantée du château Bomale.
Ce seuil ponctue l'entrée du bourg à partir duquel l'emprise routière est réduite à son minimum, à 5,80m de large au profit de l'aménagement de la voie verte d'un côté et d'un trottoir en stabilisé planté de l'autre.
L'allée de platanes est recomplétée. L'entrée du château ponctuée par deux arbres colonnaires. Les bas côtés sont plantés d'un massif arbustif et de vivaces pour marquer l'entrée dans le village, et isoler les cheminements piétons de la circulation automobile.



les bancs



les corbeilles



les mâts 7/8m
simple et double appliques
(travaux pris en charge
par le SDEEG)



les potelets

Chiffrage des actions paysagères

MAITRE D'OUVRAGE :		Aménagement paysager du Jardin d'entrée de Ville									
Commune de ST DENIS DE PILE											
MAITRISE D'ŒUVRE											
E. VERON ; bet vrd											
Sarl Atelier Paysages Graziella Barsacq ; paysagistes											
ESTIMATION PREVISIONNELLE		PHASE AVP								'4/11/19	
LOT PAYSAGE				TRANCHE1: TRANCHE FERME		TRANCHE2: TRANCHE CONDITIONNELLE		TOTAL TOUS SECTEURS		Option ou PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	
ART	DESIGNATION	U	PU. HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT
Chap 1	TERRASSEMENTS, TRAITEMENTS DE SOLS, PAVAGES				54 800,00				54 800,00		
Chap 2	MOBILIERS ET CLOTURES				31 925,00				31 925,00		
Chap 3	PLANTATIONS				97 036,00		18 675,00		115 711,00		
	Options										
	Total Euros BASE HT				183 761,00		18 675,00		202 436,00		
	TVA 20 %				36 752,20		3 735,00		40 487,20		
	TOTAL TTC				220 513,20		22 410,00		242 923,20		

MAITRE D'OUVRAGE :		Aménagement paysager du Jardin d'entrée de Ville									
Commune de ST DENIS DE PILE											
MAITRISE D'ŒUVRE											
E. VERON ; bet vrd											
Sarl Atelier Paysages Graziella Barsacq ; paysagistes											
ESTIMATION PREVISIONNELLE		PHASE AVP								'4/11/19	
LOT PAYSAGE				TRANCHE1: TRANCHE FERME		TRANCHE2: TRANCHE CONDITIONNELLE		TOTAL TOUS SECTEURS		Option ou PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	
ART	DESIGNATION	U	PU. HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT
Chap 3	PLANTATIONS										
	PREPARATION DE SOL										
	Fouilles en trou pour la plantation :										
	Arbres 1x1x1m	u	25,00	37	925,00	8	200,00	45,00	1 125,00		
	Baliveaux 0,60x0,60x0,60m	u	10,00	107	1 070,00			107,00	1 070,00		
	Arbustes sur épaisseur moyenne - 50 cm	m2	8,00	850	6 800,00	150	1 200,00	1000,00	8 000,00		
	Fourniture et mise en place de TV, pour trous de plantations :										
	Arbres 1m3	u	32,00	37	1 184,00	8	256,00	45,00	1 440,00		
	Baliveaux 0,30x0,30	u	12,00	107	1 284,00			107,00	1 284,00		
	Massifs arbustifs + 50 cm	m2	16,00	850	13 600,00	150	2 400,00	1000,00	16 000,00		
	Mise en œuvre de TV récupérée sur le site pour zones engazonnées le long des cheminements ou des équipements sur 10 cm	m3	12,00	1000	12 000,00	200	2 400,00	1200,00	14 400,00		
	Fourniture et pose de pare racine pour arbres soit sur 1,5 ml	u	22,00	21	462,00	8	176,00	29,00	638,00		
	Apport d'engrais organique à raison de :										
	Arbre	u	5,00	37	185,00	8	40,00	45,00	225,00		
	Baliveaux	u	3,00	107	321,00			107,00	321,00		
	Massifs arbustifs 250 g/ m2	m2	1,00	850	850,00	150	150,00	1000,00	1 000,00		
	Apport de compost à raison de :										
	Arbre 100L / u	u	8,00	37	296,00	8	64,00	45,00	360,00		
	Baliveaux	u	4,00	107	428,00			107,00	428,00		
	Massifs arbustifs 20 l /m2	m2	1,50	850	1 275,00	150	225,00	1000,00	1 500,00		
	FOURNITURE DES VEGETAUX										
	ARBRES 12/14	u	100,00	37	3 700,00	8	800,00	45,00	4 500,00		
	BALIVEAUX 6/8	u	55,00	107	5 885,00			107,00	5 885,00		
	ARBUSTES 30/40 - VIVACES GODET 8/10	m2	15,00	850	12 750,00	150	2 250,00	1000,00	15 000,00		
	PLANTATION - ENGAGONNEMENT - GARANTIE DES VEGETAUX										
	Plantation et pralinage des racines										
	Arbres	u	38,00	37	1 406,00	8	304,00	45,00	1 710,00		
	Baliveaux	u	18,00	107	1 926,00			107,00	1 926,00		
	Massifs Arbustifs	m2	12,00	850	10 200,00	150	1 800,00	1000,00	12 000,00		
	Fourniture et Mise en place pailis en copeaux de bois sur 5cm pour les massifs arbustifs										
	Arbre 1m2	u	5,00	37	185,00	8	40,00	45,00	225,00		
	Baliveaux 1m2	u	5,00	107	535,00			107,00	535,00		
	Massifs arbustifs 1m2	m2	5,00	850	4 250,00	150	750,00	1000,00	5 000,00		
	Fourniture et pose de tuteurs pour les arbres										
	4 tuteurs	u	45,00	37	1 665,00	8	360,00	45,00	2 025,00		
	2 tuteurs	u	25,00	107	2 675,00			107,00	2 675,00		
	1 tuteur	u	12,00	107	1 284,00			107,00	1 284,00		
	Engazonnement soigné des zones non plantées, comprenant le nivellement du terrain, le semis et les premières tontes	m2	2,10	1100	2 310,00	200	420,00	1300,00	2 730,00		
	Règlage du terrain et engazonnement par hydroseeder	m2	1,50								
	ENTRETIEN										
	Entretien et garantie des végétaux pendant 1 an TRANCHE 1	ft	5 000,00			1	5 000,00	1,00	5 000,00		
	Entretien et garantie des végétaux pendant 1 an TRANCHE 2	ft	11 000,00					1,00	11 000,00		
	ARROSAGE										
	Fourniture et pose de clapet-vanne	u	200,00								
	Tranchée, canalisation et branchement des clapets vannes	ml	15,00								
	Arrosage goutte à goutte des massifs arbustifs	ft	5 000,00								
Chap 3	SS-Total Euros HT Plantations et arrosage				97 036,00		18 675,00		115 711,00		
	Total BASE des TRAVAUX PAYSAGE HT				183 761,00		18 675,00		202 436,00		
	TVA 20 %				36 752,20		3 735,00		40 487,20		
	TOTAL BASE des TRAVAUX PAYSAGE TTC				220 513,20		22 410,00		242 923,20		

LOT PAYSAGE				TRANCHE1: TRANCHE FERME		TRANCHE2: TRANCHE CONDITIONNELLE		TOTAL TOUS SECTEURS		Option ou PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	
ART	DESIGNATION	U	PU. HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT	Qté	TOTAL HT
Chap 1	TERRASSEMENTS, TRAITEMENTS DE SOLS, PAVAGES										
	TERRASSEMENTS										
	Réalisation d'une noue paysagère 70cm forme en V, y compris terrassement, modelage de la noue, et évacuation des déblais en décharge agréée	ml	50,00	110	5 500,00			110,00	5 500,00		
	Fourniture et pose d'un caniveau CC1 larg 40cm en béton au fond de la noue	ml	45,00	110	4 950,00			110,00	4 950,00		
	Busage diam 40 pour raccordement des noues	ml	150,00	20	3 000,00			20,00	3 000,00		
	ECLAIRAGE – pris en charge par le SDEEG										
	Fourniture et pose de mâts d'éclairage h:8m simple cross	u	2 000,00								
	Fourniture et pose de mâts d'éclairage h:8m double cross	u	3 500,00								
	Fourniture et pose de colonne lumineuse h:4,5m	u	4 500,00								
	Branchements divers	ft	7 000,00								
	TRAITEMENTS DE SOLS, PAVAGES										
	Réalisation d'un cheminement piéton en stabilisé (en agrégats de béton recyclé) de largeur 1,50m : Terrassement à -15cm, fourniture et mise en œuvre de stabilisé épaisseur 15cm y compris bordure en planchette bois	m2	25,00								
	Réalisation de sols en pavés moellons GRANIT - terrassement à -30cm – fondations 20cm GNT - fourniture et mise en œuvre de moellons GRANIT ép 8cm sur lit de pose de mortier de 4cm, y compris joints mortiers teintés	m2	140,00	130	18 200,00			130,00	18 200,00		
	Réalisation de sols en pavés bétons A JOINTS GAZONS - terrassement à -30cm – fondations 20cm GNT - fourniture et mise en œuvre de pavés béton ép 8cm sur lit de pose de mélange Sable/ Terre / Compost de 4cm, y compris joints engazonnés	m2	110,00	100	11 000,00			100,00	11 000,00		
	Réalisation de sols en béton gris lissé - terrassement à -15cm – Fourniture et pose d'un géotextile- fourniture et mise de béton gris Lissé ép 15cm y compris joints sciés	m2	65,00	110	7 150,00			110,00	7 150,00		
	Réalisation du ponceau en platelage en bois HQE larg 2m / long 5m - y compris structure, platelage, scellements et fondations	m2	500,00	10	5 000,00			10,00	5 000,00		
Chap 1	Ss TOTAL HT TERRASSEMENTS, TRAITEMENTS DE SOLS, PAVAGES				54 800,00				54 800,00		
Chap 2	MOBILIERS ET CLOTURES										
	Fourniture et pose de banc en bois , y compris scellement – Long.3m	u	1 800,00	5	9 000,00			5,00	9 000,00		
	Fourniture et pose de Corbeilles, y compris scellement	u	500,00	1	500,00			1,00	500,00		
	Fourniture et pose de Potelets fixes Bois, H170cm y compris scellement	u	125,00	7	875,00			7,00	875,00		
	Fourniture et pose d'arceaux vélo	u	250,00	3	750,00			3,00	750,00		
	Réalisation de La Treille métallique	ft	7 500,00	1	7 500,00			1,00	7 500,00		
	Fourniture et pose d'une fontaine à boire y compris branchements	u	1 800,00								
	Réalisation d'une clôture treillis avec insert BOIS H 1,50 m	ml	140,00	95	13 300,00			95,00	13 300,00		
Chap 2	Ss TOTAL HT MOBILIERS / CLOTURES				31 925,00				31 925,00		